

et agissant en étroite coopération avec le Corps commun d'inspection et conformément aux procédures de consultation avec le Comité administratif de coordination, de présenter des propositions sur le renforcement du secrétariat du Corps commun dans le cadre des prévisions de dépenses révisées pour l'exercice biennal 1996-1997;

#### Chapitre 28. Dépenses spéciales

66. *Prie* le Secrétaire général de réexaminer la question du coût de l'assurance maladie après la cessation de service et de lui présenter un rapport sur la question;

#### Chapitre 29. Bureau des services de contrôle interne

67. *Approuve* la création des postes suivants : 2 P-3 (contrôle et inspection), 1 P-5 (évaluation), 1 D-1 (investigations), 1 P-5 (investigations) et 1 P-3/4 (investigations);

68. *Approuve également* la création, à titre temporaire, des autres postes approuvés par le Comité consultatif, sous réserve que soient présentées une analyse de la charge de travail et les définitions d'emploi correspondantes;

#### Chapitre 31. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

69. *Décide* que pendant l'exercice biennal 1996-1997 il ne sera procédé qu'aux travaux essentiels de réparation et de construction dont le report aurait des incidences sur la santé et la sécurité du personnel, serait la cause de violations de la réglementation locale applicable aux bâtiments ou serait nuisible à long terme à l'efficacité, et qu'en conséquence les prévisions de dépenses au titre des travaux de transformation et d'amélioration des locaux et des gros travaux d'entretien seront réduites de 12 millions de dollars;

70. *Prend note* des assurances données par le Secrétariat quant à l'état d'avancement des travaux de construction à Addis-Abeba et prie le Secrétaire général de prendre toutes les mesures voulues pour que le projet soit mené à bien tel qu'approuvé;

#### Chapitre 33. Autorité internationale des fonds marins

71. *Approuve* les ressources prévues au chapitre 26E du projet de budget-programme au titre des services de conférence pour l'Autorité internationale des fonds marins;

72. *Approuve également* les ressources recommandées par le Comité consultatif au titre des dépenses d'administration de l'Autorité internationale des fonds marins, étant entendu que les dépenses supplémentaires au-delà d'un plafond de 776 000 dollars seraient financées, à titre exceptionnel, à l'aide des crédits ouverts au chapitre 31 du projet de budget-programme;

#### Chapitre 3 des recettes

73. *Prie* le Secrétaire général de réexaminer le fonctionnement et l'exploitation des garages dans les principaux lieux d'affectation, en tenant compte de la nécessité de disposer d'un nombre suffisant d'emplacements, et de lui soumettre des propositions à ce sujet à sa cinquante et unième session;

74. *Prie* le Bureau des services de contrôle interne d'examiner la gestion des services de restauration au Siège et de lui présenter un rapport sur la question à sa cinquante et unième session;

#### IV

1. *Décide* que les montants correspondant aux chapitres 1 à 33 des dépenses qui sont indiqués à la section III de la présente résolution représentent un montant total provisoire de 2 712 265 200 dollars;

2. *Décide également* que le montant prévu des économies qui seront réalisées pendant l'exercice biennal sera de 103 991 200 dollars;

3. *Décide en outre* que le montant total des prévisions de dépenses pour l'exercice biennal 1996-1997 s'élève à 2 608 274 000 dollars;

4. *Décide* par conséquent que le montant à répartir entre les Etats Membres au titre des dépenses de l'exercice biennal 1996-1997 sera de 2 608 274 000 dollars.

100<sup>e</sup> séance plénière  
23 décembre 1995

### 50/215. Budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997

#### A

#### OUVERTURE DE CRÉDITS POUR L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

##### L'Assemblée générale

*Décide* que, pour l'exercice biennal 1996-1997 :

1. Un crédit de 2 608 274 000 dollars des Etats-Unis est ouvert pour les objets suivants :

Chapitres	Dollars des Etats-Unis
TITRE PREMIER. <i>Politique, direction et coordination d'ensemble</i>	
1 <sup>er</sup> . Politique, direction et coordination d'ensemble .....	40 348 200
TOTAL, TITRE PREMIER	40 348 200

<i>Chapitres</i>	<i>Dollars des Etats-Unis</i>
<i>TITRE II. Affaires politiques</i>	
2. Affaires politiques . . . . .	60 989 500
3. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales . . . . .	102 868 200
4. Affaires spatiales . . . . .	4 705 500
TOTAL, TITRE II	<u>168 563 200</u>
<i>TITRE III. Justice internationale et droit international</i>	
5. Cour internationale de Justice . . . . .	21 339 600
6. Activités juridiques . . . . .	31 605 400
TOTAL, TITRE III	<u>52 945 000</u>
<i>TITRE IV. Coopération internationale pour le développement</i>	
7A. Département de la coordination des politiques et du développement durable . . . . .	44 318 700
7B. Afrique : situation économique critique, redressement et développement . . . . .	4 305 100
8. Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques . . . . .	48 612 100
9. Département des services d'appui et de gestion pour le développement . . . . .	26 556 000
10A. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement . . . . .	121 925 300
10B. Centre du commerce international CNUCED/GATT . . . . .	21 642 000
11. Programme des Nations Unies pour l'environnement . . . . .	9 512 200
12. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) . . . . .	13 059 600
13. Lutte contre la criminalité . . . . .	5 254 600
14. Contrôle international des drogues . . . . .	17 344 100
TOTAL, TITRE IV	<u>312 529 700</u>
<i>TITRE V. Coopération régionale pour le développement</i>	
15. Commission économique pour l'Afrique . . . . .	87 845 600
16. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique . . . . .	66 379 300
17. Commission économique pour l'Europe . . . . .	52 883 100
18. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes . . . . .	88 327 200
19. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale . . . . .	37 791 200
20. Programme ordinaire de coopération technique . . . . .	44 814 700
TOTAL, TITRE V	<u>378 041 100</u>
<i>TITRE VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires</i>	
21. Droits de l'homme . . . . .	52 987 600
22. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés . . . . .	54 318 500
23. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient . . . . .	22 643 000
24. Département des affaires humanitaires . . . . .	21 039 300
TOTAL, TITRE VI	<u>150 988 400</u>
<i>TITRE VII. Information</i>	
25. Information . . . . .	137 658 000
TOTAL, TITRE VII	<u>137 658 000</u>
<i>TITRE VIII. Services communs d'appui</i>	
26. Administration et gestion . . . . .	960 885 100
TOTAL, TITRE VIII	<u>960 885 100</u>
<i>TITRE IX. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</i>	
27. Activités administratives financées en commun . . . . .	28 915 000
28. Dépenses spéciales . . . . .	41 701 700
TOTAL, TITRE IX	<u>70 616 700</u>
<i>TITRE X. Services de contrôle interne</i>	
29. Bureau des services de contrôle interne . . . . .	15 716 500
TOTAL, TITRE X	<u>15 716 500</u>
<i>TITRE XI. Dépenses d'équipement</i>	
30. Innovations technologiques . . . . .	21 999 600

<i>Chapitres</i>	<i>Dollars des États-Unis</i>
31. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien . . . . .	31 585 400
TOTAL, TITRE XI	<u>53 585 000</u>
 TITRE XII. <i>Contributions du personnel</i>	
32. Contributions du personnel . . . . .	369 080 100
TOTAL, TITRE XII	<u>369 080 100</u>
 TITRE XIII. <i>Autorité internationale des fonds marins</i>	
33. Autorité internationale des fonds marins . . . . .	308 200
TOTAL, TITRE XIII	<u>308 200</u>
TOTAL, CHAPITRES DES DÉPENSES	2 712 265 200
A déduire : réductions prévues, à confirmer par l'Assemblée générale	(103 991 200)
TOTAL GÉNÉRAL	<u>2 608 274 000</u>

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. La somme constituée par le total net des crédits ouverts aux divers chapitres du budget pour les travaux contractuels d'imprimerie sera gérée globalement sous la direction du Comité des publications de l'Organisation des Nations Unies;

4. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 ci-dessus, un prélèvement de 51 000 dollars sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque est autorisé pour chacune des années de l'exercice biennal 1996-1997 pour l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque destinés à la Bibliothèque du Palais des Nations et pour les autres dépenses de la Bibliothèque du Palais faites conformément à l'objet du Fonds de dotation et aux dispositions qui régissent celui-ci.

*100<sup>e</sup> séance plénière  
23 décembre 1995*

## B

### PRÉVISIONS DE RECETTES POUR L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

#### *L'Assemblée générale*

*Décide que, pour l'exercice biennal 1996-1997 :*

1. Les recettes prévues, autres que les contributions des États Membres, se chiffrent à 471 401 700 dollars des États-Unis, total qui se décompose comme suit :

<i>Chapitres des recettes</i>	<i>Dollars des États-Unis</i>
1 <sup>er</sup> . Recettes provenant des contributions du personnel . . . . .	384 306 000
2. Recettes générales . . . . .	86 209 200
3. Services destinés au public . . . . .	886 500
TOTAL, CHAPITRES DES RECETTES	<u>471 401 700</u>

2. Les recettes provenant des contributions du personnel seront créditées au Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, aux services destinés aux visiteurs, aux restaurants et services annexes, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente des publications, pour

lesquelles il n'est pas ouvert de crédits budgétaires, seront imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.

100<sup>e</sup> séance plénière  
23 décembre 1995

## C

### EXÉCUTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 1996

*L'Assemblée générale*

*Décide que, pour l'année 1996 :*

1. Les dépenses prévues au budget, soit 1 304 137 000 dollars des Etats-Unis, représentant la moitié du montant, s'élevant à 2 608 274 000 dollars, des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1996-1997 aux termes du paragraphe 1 de la résolution A ci-dessus, plus 24 160 900 dollars correspondant à l'augmentation du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1994-1995, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/205 A du 23 décembre 1995, seront couvertes comme suit, conformément aux articles 5.1 et 5.2 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies :

a) Jusqu'à concurrence de 43 547 850 dollars, par le montant net des recettes autres que les contributions du personnel, une fois déduit de la moitié du montant prévu à ce titre pour l'exercice biennal 1996-1997 dans la résolution B ci-dessus un montant de 946 800 dollars correspondant à la diminution des recettes autres que les contributions du personnel afférentes à l'exercice biennal 1994-1995;

b) Jusqu'à concurrence de 1 285 696 850 dollars, par les contributions dues par les Etats Membres en vertu de la résolution 49/19 B du 23 décembre 1994, relative au barème des quotes-parts pour les années 1996 et 1997;

2. Il sera déduit des contributions dues par les Etats Membres, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955, leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts, d'un montant total de 197 885 900 dollars, à savoir :

a) 192 153 000 dollars, représentant la moitié des prévisions de recettes provenant des contributions du personnel approuvées pour l'exercice biennal 1996-1997 dans la résolution B ci-dessus;

b) Plus 5 732 900 dollars, représentant l'augmentation du montant révisé des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 1994-1995, approuvée par l'Assemblée dans sa résolution 50/205 B.

100<sup>e</sup> séance plénière  
23 décembre 1995

#### 50/216. Sujets particuliers relatifs au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997

*L'Assemblée générale*

## I

*Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala*

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général<sup>48</sup> et des recommandations formulées par le Comité consultatif pour

les questions administratives et budgétaires dans son rapport<sup>49</sup>;

2. *Approuve* l'ouverture d'un crédit de 7 124 800 dollars des Etats-Unis au chapitre 3 (Opérations de maintien de la paix et missions spéciales) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997<sup>42</sup> au titre de la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 1996;

3. *Autorise* le Secrétaire général à engager des dépenses jusqu'à concurrence d'un montant mensuel de 2 329 700 dol-

<sup>48</sup> A/C.5/50/26.

<sup>49</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément n° 7A (A/50/7/[Addenda]), document A/50/7/Add.9.